



Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20241210-202458B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine FARDEL

DELIB_2024/58_Fonction Publique

Suppression de postes 2024

Monsieur le maire,

INFORME l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu du départ, de la mutation ou encore d'un reclassement sur des postes plus appropriés de certains agents de la collectivité il convient de supprimer les postes vacants suivants :

- Poste d'adjoint technique à temps Non complet (2020/18 N°2)
- Adjoint administratif à temps non complet 25h (2021/34 N°6)
- Rédacteur à temps non complet (2023/37)
- Poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (2022/41)

VU l'avis du Comité technique réuni le 29 octobre 2024,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20241210-202458B-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SUPPRIMER des emplois décrits précédemment.

DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

C.FARDEL

Le Maire,

D.PHOENIX

